

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/13-1647_V2**

Remplace le Document Technique d'Application 12/13-1647_V1

*Système de Revêtements de
sol à pose particulière à usage
bâtiment*

*Special laying floor system
for building use*

Novibat Semi-libre Novibat Préférence Semi-libre 2S3

Relevant de la norme	NF EN 14041
----------------------	--------------------

Titulaire : Société Forbo Sarlino S.A.S.
63 rue Gosset B.P. 2717
FR-51055 REIMS
Tél. : 03 26 77 30 30
Fax : 03 26 77 35 37
Internet : www.sarlino.forbo.com

Groupe Spécialisé n° 12
Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 21 février 2020



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(Arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n°12 « Revêtements de sol et produits connexes » a examiné, le 10 Octobre 2019, le procédé « NOVIBAT SEMI-LIBRE » et « NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 » présenté par la Société Forbo. Il a formulé sur ce procédé le Document Technique d'Application ci-après, qui remplace le Document Technique d'Application 12/13-1647_V1. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Procédé de revêtement de sol plastique manufacturé en lés principalement destiné à la rénovation des sols dans les locaux d'habitation, posé maintenu en périphérie à l'aide d'un ruban adhésif double face ou d'une colle, du fait des caractéristiques techniques du matériau.

Le procédé est constitué :

- Des revêtements de sol en lés NOVIBAT SEMI-LIBRE, à base de polychlorure de vinyle, d'épaisseur totale nominale 3 mm et de largeur 2, 3 et 4 m ;
- Des revêtements de sol en lés NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3, à base de polychlorure de vinyle, d'épaisseur totale nominale 2,70 mm et de largeur 2 m ;
- Des bandes adhésives double-face préconisées dans le Dossier Technique ;
- De la colle à base de résines acryliques en émulsion préconisée dans le Dossier Technique ;
- Du produit de traitement à froid des joints entre lés préconisé ;
- Et d'un mastic acrylique, polyuréthane ou MS polymères pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

La surface du revêtement de sol présente un léger grain.

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, le dessin, le coloris, les dimensions, le numéro de fabrication et le numéro de lot figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

Conformément au règlement (UE) N° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, le produit NOVIBAT SEMI-LIBRE fait l'objet d'une déclaration des performances établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041 (2005-03-01).

Conformément au règlement (UE) N° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, le produit NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 fait l'objet d'une déclaration des performances établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041 (2005-03-01).

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Domaine d'emploi de ces revêtements de sol : locaux destinés au logement des personnes pour des constructions individuelles ou collectives, en neuf ou en réhabilitation, dans les conditions de mise en œuvre précisées dans ce document.

Revêtements de sol indiqués pour une utilisation dans des locaux ayant au plus les classements suivants :

Revêtement	Supports	Locaux au plus classés (*)
NOVIBAT SEMI-LIBRE (épaisseur 3 mm) en pose maintenue en périphérie	Support à base de bois ou dérivés du bois Chapes fluides à base de sulfate de calcium Ancien linoléum compact	U2s P2 E1 C2 Et U3 P2 E1 C2
	Supports à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Anciens carrelages, Anciennes peintures de sol, Anciens sols résine, Anciens sols PVC ou caoutchouc compacts, Anciennes dalles semi-flexibles non amiantées, Anciennes dalles vinyle-amiante	U2s P2 E1/2 C2 et U3 P2 E1/2 C2
NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 (épaisseur 2,70 mm) en pose maintenue en périphérie	Support à base de bois Chapes fluides à base de sulfate de calcium Ancien linoléum compact	U2s P3 E1 C2 Et U3 P2 E1 C2
	Supports à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Anciens carrelages, Anciennes peintures de sol, Anciens sols résine, Anciens sols PVC ou caoutchouc compacts, Anciennes dalles semi-flexibles non amiantées, Anciennes dalles vinyle-amiante	U2s P3 E1/2 C2 et U3 P2 E1/2 C2
(*) : Hors escaliers et pentes E1 = joints traités à froid ; E2 = joints traités à froid, avec calfatage des rives et des pénétrations conformément à l'article 5.65.		

Seule la pose sur plancher chauffant à eau chaude est admise ; la pose sur plancher rayonnant électrique et sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

Note : conformément aux précisions de la notice sur le classement UPEC et classement UPEC de locaux (e-cahier du CSTB en vigueur), s'il y a utilisation d'une chaise à roulettes dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P3.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol NOVIBAT SEMI-LIBRE fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CSTB n° RA10-0205 en date du 16 janvier 2014, avec classement C_s-s1 valable en pose libre ou collée sur tout panneau dérivé du bois de masse volumique ≥ 470 g/m³ et sur tout support A2_s-s1 ou A1_f de masse volumique ≥ 1200 g/m³.

Le revêtement de sol NOVIBAT PREFERENCE semi-libre 2S3 fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du Cret n° 2018/179-1 en date du 19 octobre 2018, avec classement C_s-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois ignifugé de masse volumique ≥ 510 kg/m³.

Acoustique

Le revêtement de sol Novibat SEMI-LIBRE fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 18$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC10-26024199 du 18 octobre 2010 et compte-rendu d'essai du CSTB n° AC 12-26038977/1 du 19 juin 2012).

Le revêtement de sol Novibat PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 fait l'objet d'un essai de type sur un plancher support en béton armé, avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC19-26083261-1 du 18 Décembre 2019).

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre des revêtements sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Données environnementales

Il existe une Déclaration Environnementale (DE) pour ces produits (procédés) mentionnée au paragraphe C1 du Dossier Technique Etabli par le Demandeur. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits (procédés).

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages de domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de fiches de données de sécurité individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Durabilité -Entretien

Les classements de l'article 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement.

Cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB 3782_V2 en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.23 Fabrication

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement.

La mise en œuvre sur revêtement de sol existant n'est admise que si la part de la surface détériorée n'excède pas 10 % de la surface totale. Elle requiert, de la part de l'entreprise, une étude préalable du sol existant conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2.

La pose semi-libre s'effectue par fixation du revêtement à l'aide d'un des produits préconisés (ruban adhésif double face ou colle) en périphérie de chacun des lés, au droit des passages de porte et des joints de dilatation, ainsi qu'aux joints entre lés.

Dans tous les cas les joints entre lés sont traités à froid avec le produit préconisé.

En locaux classés E1, le revêtement est arasé en rives et aux pénétrations.

Dans les locaux classés E2 sur support à base de liant hydraulique, le jeu périphérique en rives et aux pénétrations est traité par remplissage

au mastic acrylique, polyuréthane ou MS-polymère destiné à un emploi en pièces humides.

La qualité de pose requiert un calepinage préalable soigné dans les conditions décrites au Dossier Technique.

La pose ne présente pas de difficulté particulière mais l'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées à la pose semi-libre.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect, des exigences de propreté, d'intégrité et de tenue mécanique du support (les gros grains résiduels sont susceptibles de provoquer des surépaisseurs et la présence de poussière ou de salissures dans les zones de fixation peuvent nuire à celle-ci).

La température minimale requise pour le stockage et la pose est de + 10 °C.

Un soin particulier doit être apporté dans le traitement des joints entre lés (respect des préconisations d'emploi du produit de traitement à froid) et du calfatage en rives dans le cas des locaux classés E2.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles amiantées :

Dans ce cas, et pour l'ensemble des opérations prévues, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Éléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.32 Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.33 Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage

Dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non, une étude du support devra être réalisée en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

2.34 Cas particulier de la pose sur ancien revêtement sur plancher chauffant à eau chaude

Dans ce cas, il appartient à l'entreprise de pose de se conformer au critère de résistance thermique tel que décrit au § 5.4.13 du Dossier Technique, et de se rapprocher de la société FORBO à cet effet.

La société FORBO est tenue d'apporter son assistance technique à l'entreprise de pose sur ce point.

2.35 Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de + 10 °C requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

2.36 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes :

Cas général

Dans tous les cas, quel que soit le support, il appartient à l'entreprise de prévoir une intervention sur site, 24 heures au moins et 48 heures au plus après la mise en œuvre, pour procéder au repositionnement éventuel du revêtement.

Cas particulier des travaux sur dalles amiantées

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Température ambiante des locaux

L'entreprise est tenue de vérifier la température des locaux afin de respecter l'exigence de température minimale de + 10° C pour le stockage et la pose du revêtement.

2.37 Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol NOVIBAT SEMI-LIBRE et NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.38 Mise en service et réaménagement des locaux

Le Maître d'ouvrage est tenu de respecter les délais de mise en service préconisés, et de prendre les précautions nécessaires notamment lors du réaménagement du mobilier afin d'éviter d'éventuelles déformations ou mouvements du revêtement.

2.39 Assistance technique

La Société Forbo Sarlino est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé pour le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 30/09/2023.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Modification par rapport au DTA précédent

Il s'agit d'une révision de l'Avis Technique précédent 12/13-1647_V1, avec l'introduction du revêtement de sol NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 avec son domaine d'emploi ainsi que son site de fabrication (Usine de REIMS FORBO) et des bandes adhésives Forbo Dry Tape 85 de Forbo ou Réf. 98090 de Romus et Sigant Tape 100 de Uzin.

Les supports chapes fluides à base de sulfate de calcium et ancien linoleum compact ont été introduits au niveau du domaine d'emploi pour les procédés NOVIBAT SEMI-LIBRE et NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3.

La température de stockage et de pose pour les procédés NOVIBAT SEMI-LIBRE et NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 est modifiée à 10° C.

3.2 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.3 Traitement des joints entre lés

L'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est attirée sur le risque de désordre à terme en cas de non-respect des préconisations de traitement à froid des joints entre lés et de traitement des rives dans les locaux classés E2.

3.4 Pose sur ancien carrelage

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque d'apparition à terme en surface du revêtement du spectre des joints de carreaux (notamment en cas de joints larges) dans le cas d'un défaut de préparation ou d'une préparation inadaptée sur ancien carrelage.

3.5 Travaux ultérieurs

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le fait que, dans le cas des travaux de dépose ultérieure, certaines précautions devront être prises qui devront au préalable être vues avec la société Forbo.

3.6 Repositionnement du revêtement

De légers déplacements des lés de revêtement ne peuvent être exclus lors du réaménagement du mobilier dans les jours qui suivent la mise en œuvre. Ils peuvent nécessiter en conséquence une intervention complémentaire de l'entreprise afin de procéder au repositionnement éventuel du revêtement.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Destination

Domaine d'emploi de ces revêtements de sol : locaux destinés au logement des personnes pour des constructions individuelles ou collectives, en neuf ou en réhabilitation, dans les conditions de mise en œuvre précisées dans ce document.

Revêtements de sol indiqués pour une utilisation dans des locaux en rénovation ayant au plus les classements suivants :

Revêtement	Supports	Locaux au plus classés (*)
NOVIBAT SEMI-LIBRE (épaisseur 3 mm) en pose maintenue en périphérie	Support à base de bois ou dérivés du bois Chapes fluides à base de sulfate de calcium Ancien linoléum compact	U2s P2 E1 C2 Et U3 P2 E1 C2
	Supports à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Anciens carrelages, Anciennes peintures de sol, Anciens sols résine, Anciens sols PVC ou caoutchouc compacts, Anciennes dalles semi-flexibles non amiantées, Anciennes dalles vinyle-amianté	U2s P2 E1/2 C2 et U3 P2 E1/2 C2
NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2s3 (épaisseur 2,70 mm) en pose maintenue en périphérie	Support à base de bois Chapes fluides à base de sulfate de calcium Ancien linoléum compact	U2s P3 E1 C2 Et U3 P2 E1 C2
	Supports à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Anciens carrelages, Anciennes peintures de sol, Anciens sols résine, Anciens sols PVC ou caoutchouc compacts, Anciennes dalles semi-flexibles non amiantées, Anciennes dalles vinyle-amianté	U2s P3 E1/2 C2 et U3 P2 E1/2 C2

(*) : Hors escaliers et pentes

E1 = joints traités à froid ;

E2 = joints traités à froid, avec calfatage des rives et des pénétrations conformément à l'article 5.65.

Seule la pose sur plancher chauffant à eau chaude est admise ; la pose sur plancher rayonnant électrique et sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

Note : Conformément aux précisions de la notice sur le classement UPEC et classement UPEC de locaux (e-cahier du CSTB en vigueur), s'il y a utilisation d'une chaise à roulettes dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P3.

2. Définition qualitative et quantitative

2.1 Type

Revêtement de sol en PVC hétérogène sur semelle alvéolaire PVC, manufacturé en lés de grandes largeurs (2 ou 3 ou 4 m) satisfaisant aux exigences de la norme de spécifications NF EN 651, fabriqué par enduction, et composé de :

- Une couche de surface transparente PVC (revêtue en usine d'une couche de finition PU) ;

- Une couche compacte PVC imprimée avec armature voile de verre ;
- Une couche d'envers en PVC expansé.

- Sont associées à ces revêtements, pour la pose semi-libre, les bandes adhésives Forbo Dry Tape 85 de Forbo ou Réf. 98090 de Romus et Sigan Tape 100 de Uzin, constituée d'un adhésif double face sans solvant sur support grille ou film.

2.2 Principe

Revêtement de sol posé semi-libre, c'est-à-dire maintenu en périphérie et au droit des joints entre lés :

- Soit par collage avec une colle acrylique,
- Soit par adhésivage à l'aide d'un adhésif double face,

dans les locaux à usage d'habitation de classement au plus équivalent à ceux précisés à l'article 1.

Revêtement particulièrement étudié dans la répartition de ses couches compactes et alvéolaires pour permettre une bonne tenue en pose libre sans recours au collage en plein.

2.3 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.3.1 caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	Normes	Valeurs NOVIBAT SEMI-LIBRE	Valeurs NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3
Longueur des rouleaux (m)	NF EN ISO 24341	25	25
Largeur des rouleaux (m)	NF EN ISO 24341	2 / 3 / 4	2
Épaisseurs :			
Totale moyenne (mm)	NF EN ISO 24346	3	2,70
Couche compacte de surface transparente (mm)	NF EN ISO 24340	0,35	0,30
Couche compacte imprimée avec voile de verre (mm)	NF EN ISO 24340	1,19	0,80
Couche d'envers en PVC expansé (mm)	NF EN ISO 24340	1,46	1,60
Masse surfacique totale (g/m ²)	NF EN ISO 23997	2350 (-10/+13 %)	1950 (-10/+13 %)

2.3.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Normes	Valeurs NOVIBAT SEMI-LIBRE	Valeurs NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3
Poinçonnement rémanent à 150 min	NF EN ISO 24343-1	≤ 0,15 mm	≤ 0,12 mm
Efficacité acoustique au bruit de choc ΔL _w	NF EN ISO 717-2	18 ± 2 dB	19 ± 2 dB
Niveau de bruit de choc normalisé L _{n,e,w}	NF S 31-074: 2002	Classe A	Classe A
Solidité à la lumière (degré)	NF EN ISO 105-B02	≥ 6	≥ 6
Stabilité dimensionnelle à la chaleur	NF EN ISO 23999	< 0,10 %	< 0,10 %
Incurvation à la chaleur		< 2 mm	< 2 mm
Groupe d'abrasion selon NF EN 651	NF EN 660-2/A1	T	T

3. Présentation - Étiquetage

3.1 Aspect

La surface présente un léger grain de surface, limitant l'encrassement.

3.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle **NOVIBAT SEMI-LIBRE** (qui pourra être modifiée) comprend 15 coloris répartis en 6 dessins.

La gamme actuelle **NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3** (qui pourra être modifiée) comprend 18 coloris répartis en 7 dessins.

3.3 Éléments

Rouleaux de 2, 3 ou 4 m de largeur et 25 m de longueur pour **NOVIBAT SEMI-LIBRE**.

Rouleaux de 2 m de largeur et 25 m de longueur pour **NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3**.

3.4 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus. Le poids, les dimensions, les numéros de fabrication et numéros de lot figurent aussi sur les emballages.

4. Fabrication et contrôles

La fabrication de **NOVIBAT SEMI-LIBRE** a lieu à l'usine de Coevorden (Pays-Bas) de Forbo Novilon. L'usine est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

La fabrication de **NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3** a lieu à l'usine de Reims (France) de Forbo Sarlino. L'usine est certifiée ISO 9001 et ISO 14001. Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

Les produits vendus en pose collée sous les noms NOVIBAT 2S3 et NOVIBAT PREFERENCE 2S3 sont certifiés QB UPEC.A+.

5. Mise en œuvre

5.1 Supports neufs à base de liants hydrauliques

5.1.1 Nomenclature des supports

Dalles ou chapes adhérentes, désolidarisées ou flottantes en mortier de ciment exécutées conformément au NF DTU 26.2.

Dallages en béton exécutés conformément à la norme NF DTU 21 et au DTU 13.3 (norme NF P 11-213).

Planchers-dalles avec continuité sur appuis :

- Dalle pleine en béton armé coulée in situ ;
- Dalle pleine coulée sur pré-dalles en béton armé ;
- Dalle pleine coulée sur pré-dalles en béton précontraint ;

Exécutés conformément à la norme NF DTU 21.

Planchers en béton coulés sur bacs d'acier collaborants avec continuité sur appuis et exécutés conformément à la norme NF DTU 21.

Planchers nervurés à poutrelles en béton armé ou en béton précontraint et entrevous exécutés conformément au CPT Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en œuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre, publié dans le Cahier du CSTB 3718 de septembre 2012

Planchers constitués de dalles alvéolées en béton armé ou en béton précontraint exécutés conformément à la norme NF DTU 23.2 avec dalle collaborant rapportée en béton armé calculée en continuité.

Sont également admises les chapes fluides à base de ciment faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

5.1.2 Exigences relatives au support

La qualité du sol fini dépend de la qualité du support dont les irrégularités (manque de planéité, désaffleures, etc...) transparaîtront sur le revêtement.

Planéité

Aucune flèche supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m et aucune flèche supérieure à 2 mm sous la règle de 20 cm ne doit être relevée après déplacement en tous sens à la surface du support.

État de surface

Conforme aux dispositions décrites respectivement dans le NF DTU 26.2, le NF DTU 21, le DTU 13.3 (norme NF P 11-213) et le NF DTU 23.2.

Propreté et cohésion

Le support doit être sain et résistant : ni friable, ni poudreux et exempt de laitance de ciment et de particules non adhérentes (pulvéulence).

La surface doit être exempte de poussières et résidus qui modifient les propriétés de mouillage telles que huiles, graisses, acides gras, plâtres, enduits, et de taches diverses telles que peinture, plâtre, goudrons, rouille, produits pétroliers.

Rugosité

La surface doit être lisse ou talochée fin.

Porosité

La connaissance de la porosité est essentielle pour déterminer la nature du primaire qui sera à utiliser avant la mise en œuvre d'un enduit de préparation de sol. Pour un support normalement poreux, la durée d'absorption de la goutte d'eau est supérieure à 60 secondes et nécessite l'application d'une seule couche de primaire (cf. article 5.612) ; sinon, il doit être étudié l'emploi d'un primaire adapté ou l'application du primaire en deux couches.

Séchage

Au moment de l'application, le support doit être suffisamment sec, c'est-à-dire :

- Être âgé de plus de 28 jours ;
- Avoir une teneur résiduelle en eau qui n'excède pas 4,5 % de la masse sèche à partir de 4 cm de profondeur, mesurée par la méthode de la bombe à carbure.

En outre, il doit être sec en surface.

5.13 Travaux préparatoires

5.131 Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Dans le cas d'un dallage sur terre-plein revêtu ou non, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme décrit précédemment.

En cas de risque de sous pressions hydrostatiques accidentelles et passagères de la nappe phréatique, une étanchéité de type cuvelage doit être réalisée entre la forme et le corps du dallage conformément à la norme NF P 11-221 (DTU 14.1).

5.132 Préparation mécanique

Les surfaces sont préparées par brossage à la brosse métallique et dépoussiérage ; les surfaces glacées et présentant de la laitance de ciment doivent subir une opération de traitement mécanique adaptée (à l'exclusion d'un support béton) ou de grenailage.

5.133 Traitement des fissures

Le revêtement peut s'affranchir du traitement des fissures inférieures à 0,8 mm de largeur et 1 mm de désaffleure.

5.134 Traitement des joints du support

Cf. article 6.2.1.4 du NF DTU 53.2 P1-1.

Les joints de construction seront préalablement traités jusqu'à arasement.

5.135 Ragréage

Les planchers et dallages recevront un enduit de lissage faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité et classé au minimum P3.

Les bétons surfacés pourront éviter de recevoir un enduit de lissage sous condition de remplir les exigences de planéité.

Une imprégnation de primaire fixateur pour support à base de liant hydraulique (voir article 5.621) et à minima localisée sur la zone d'application des adhésifs est nécessaire lorsque le support préparé est poudreux ou poreux afin d'améliorer l'adhérence en périphérie et aux joints de l'adhésif double face.

5.2 Chapes à base de sulfate de calcium neuves

5.2.1 Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

5.2.2 Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique ou le DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

5.2.3 Travaux préparatoires

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, un enduit de sol adapté avec primaire associé bénéficiant d'un certificat QB avec classement minimum P3 doit être appliqué.

Une imprégnation de primaire fixateur pour support à base de liant hydraulique (voir article 5.621) et à minima localisée sur la zone d'application des adhésifs est nécessaire lorsque le support préparé est poudreux ou poreux afin d'améliorer l'adhérence en périphérie et aux joints de l'adhésif double face.

5.3 Supports neufs à base de bois (panneaux rainurés et languetés)

5.3.1 Nomenclature des supports

Les supports neufs admis sont les planchers réalisés en panneaux rainurés et languetés visés par la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois ».

5.3.2 Travaux préparatoires

- Si la planéité ou les exigences ci-dessus ne sont pas conformes aux tolérances requises, l'application d'un enduit de préparation de sol adapté bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local et visant le support concerné est possible dans les conditions inscrites dans le CPT *Cahier 3634_V2 du CSTB* : « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – travaux neufs ». Les épaisseurs minimales et maximales d'application sont mentionnées dans le certificat QB des enduits.
- Une imprégnation de primaire pour support bois est nécessaire afin de maintenir le support hors poussières et améliorer l'adhérence en périphérie et aux joints de l'adhésif double face.

5.4 Travaux de réhabilitation

Les dispositions générales applicables sont celles du CPT *Cahier 3635_V2 du CSTB* : « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », précisées ou modifiées comme suit.

5.4.1 Nomenclature des supports

- Sont admis les supports suivants :
- Supports anciens à base de liant hydraulique de même nature que ceux définis à l'article 5.11 ci-avant, non revêtus ou remis à nu,
- Supports anciens à base de sulfate de calcium, non revêtus ou remis à nu,
- Anciens parquets et anciens supports en panneaux dérivés du bois rainurés et languetés, non revêtus ou remis à nu,
- Anciens revêtements de sol adhérents :
 - Carrelages,
 - Sols coulés résine,
 - Peintures de sol,
 - Sols résilients compacts (PVC, caoutchouc, linoléum),
 - Dalles semi-flexibles non amiantées,
 - Dalles vinyle-amiante.

5.4.2 Exigences relatives aux supports

Les exigences générales sont celles du CPT *Cahier du CSTB 3635_V2*, modifiées comme suit :

Planéité

Aucune flèche supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m et aucune flèche supérieure à 2 mm sous la règle de 20 cm ne doit être relevée après déplacement en tous sens à la surface du support.

5.4.3 Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 6.1.3.1 de la norme NF DTU 53.2 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un dallage sur terre-plein revêtu ou non, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme décrit précédemment.

5.4.4 Travaux préparatoires

La qualité du sol fini dépend de la qualité du support dont les irrégularités (manque de planéité, désaffleures, etc...) peuvent influencer sur le revêtement.

La mise en œuvre en travaux de rénovation sur ancien revêtement n'est admise que si le classement P du local est conservé ou conforme au nouveau classement demandé en cas de réaffectation d'usage des locaux.

5.4.5 Sur ancien support à base de liant hydraulique non revêtu ou remis à nu

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination des sillons de colle, rebouchage des parties abimées ou mal adhérentes à l'aide d'un enduit de sol faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité pour l'emploi

visé et classé au minimum P3. Cf. article 5.622 pour les produits préconisés.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage sur terre-plein), des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au NF DTU 53.2 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

5.4.6 Sur ancien support à base de sulfate de calcium non revêtu ou remis à nu

Cf. paragraphe F 2.3 du *Cahier du CSTB 3635_V2*.

5.4.7 Sur ancien support à base de bois (plancher en lames de bois ou panneaux rainurés et languetés) non revêtu ou remis à nu

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination des sillons de colle, il sera nécessaire de remettre en état le support et de réaliser si besoin un ragréage généralisé à l'aide de l'enduit de lissage classé P3 *TECTM 967 FIBREX* de H.B. FULLER ADHESIVES faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité pour l'emploi visé.

5.4.8 Sur ancien carrelage

- Aucun traitement n'est à prévoir pour tout désaffleure inférieur à 1 mm et/ou tout joint entre carreaux inférieur à 5 mm ;
- Dans les cas de désaffleurs supérieurs à 1 mm ou de joints supérieurs à 5 mm, réaliser un ratissage à l'aide de l'enduit *TEC 900 DSP* de H.B. FULLER suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique ;
- Préalablement à la pose du revêtement, un décapage sera réalisé sur les zones de collage périphérique prévues avec la bande adhésive double face afin d'assurer la bonne adhérence de l'adhésif.

5.4.9 Sur ancien sol coulé résine

L'ancien revêtement doit être adhérent, d'épaisseur supérieure à 2 mm, et respecter les exigences de l'article 5.12 en ce qui concerne la planéité, la propreté et la cohésion.

5.4.10 Sur ancienne peintures de sol

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

5.4.11 Sur anciennes dalles semi-flexibles ou ancien sol résilient compact

En plus du respect des exigences générales sur la planéité du support, le revêtement en place devra être collé en plein sur le support et être parfaitement adhérent.

Dans le cas de non-adhérence constatée des bandes adhésives sur les dalles en périphérie des locaux, un décapage chimique sera réalisé sur les zones de collage afin d'assurer la bonne adhérence de l'adhésif.

5.4.12 Sur anciennes dalles semi-flexibles amiantées

Pour les dalles semi-flexibles amiantées, il convient de respecter lors du diagnostic et dans tous les cas la réglementation en vigueur dans ce domaine, pour l'ensemble des travaux.

En plus du respect des exigences générales sur la planéité du support, le revêtement en place devra être collé en plein sur le support et être parfaitement adhérent.

En cas de non-adhérence constatée des bandes adhésives sur les dalles en périphérie des locaux, un dégraissage non abrasif sera réalisé sur les zones de collage afin d'assurer la bonne adhérence de l'adhésif.

5.4.13 Résistance thermique de l'ancien revêtement

- Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe *NOVIBAT SEMI-LIBRE* ou *NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3* posé semi libre sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

- Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du *NOVIBAT SEMI-LIBRE* ou *NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3*, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose semi libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

La validation du calcul devra être demandée à la société FORBO.

5.5 Stockage et conditions de pose

Stockage des matériaux

Le stockage des rouleaux aura lieu pendant au moins 48 heures dans un local aéré, à l'abri de l'humidité et à température minimale de 10 °C.

Conditions de pose

La température de mise en œuvre sera elle aussi au moins égale à 10 °C.

Les supports seront impérativement nettoyés et dépoussiérés de toute souillure.

Après nettoyage, dans le cas d'un support à base de liant hydraulique ne présentant pas toutes les garanties possibles d'absence de poussières, il sera appliqué un primaire bouche pores neutralisant la formation de poussières.

5.6 Mise en œuvre

Afin de faciliter la manipulation et la relaxation du produit, il faut prévoir la réalisation des débits la veille de la pose. Quand c'est possible, l'idéal est de positionner au plus tôt les débits à plats sur le sol dans les locaux où ils seront mis en œuvre. Le revêtement est marouflé immédiatement après le déroulage.

5.6.1 Principe de pose semi-libre

Avec bande adhésive double face

Le seul maintien assuré au produit est celui réalisé en périphérie par application de la bande adhésive double face préconisée au § 5.6.23 placée sur le pourtour de la pièce (à quelques centimètres des plinthes et des seuils).

Quelques principes correspondant aux figures en fin de Dossier Technique sont à prendre en considération :

Figure 1 : Pièce standard à géométrie rectangulaire et 1 porte d'entrée : placer les bandes adhésives double face au pied de la paroi.

Figure 2 : Local à géométrie complexe : placer les bandes adhésives double face au pied de la paroi.

Figure 3 : Couloirs pour les circulations : les bandes seront distribuées en continuité au pied des parois.

En cas d'aboutement de lés, positionner au joint, sous chaque bord de lé et à cheval, une bande adhésive double face.

Seuils de porte : En complément aux différentes solutions d'adhésivage précédentes, chaque passage de porte fera l'objet d'un adhésivage à la bande double face dans l'embrasure de la porte d'entrée. Le joint peut être traité à froid ou par un seuil de porte adhésif, ou un seuil de porte à visser en l'absence de chauffage par le sol et d'ancien sol amianté.

Les lés se posent à joints traités à froid, positionnés par l'utilisation d'une bande adhésive double face pour les largeurs en 2, 3 et 4 m.

Avec colle

La mise en œuvre décrite au point précédent est identique en remplaçant la bande adhésive double face par une des colles préconisées dans le présent Dossier Technique (Cf. § 5.6.24).

L'emploi d'une colle en phase aqueuse est subordonné à une température suffisante du support (voir article 5.5), en simple encollage avec une spatule à denture moyenne du type A2 (TKB), à raison d'environ 250 g/m².

Les zones d'encollage sont celles correspondant à la position du double face au point précédent.

5.6.2 Produits de pose préconisés

5.6.2.1 Primaire

Nature du support	Noms	Provenance
à base de bois	TEC 044/2	H.B. FULLER
	TEC 047	H.B. FULLER
à base de liant hydraulique	TEC 044/2	H.B. FULLER
	TEC 049	H.B. FULLER

5.6.2.2 Enduits (traitement des joints et désaffleurs)

Nature du support	Noms	Provenance
à base de bois ancien carrelage	TEC 967 Fibrex	H.B. FULLER
à base de liant hydraulique	TEC 963 HP3	H.B. FULLER
ancien carrelage	TEC 900 DSP	H.B. FULLER

5.6.2.3 Bande adhésive

Nature	Noms	Provenance
Double face	Réf. 98090	ROMUS
Double face	Forbo Dry Tape 85 Réf.794	FORBO
Double face spécial amiante et supports fermés	SIGAN TAPE 100	UZIN (Switch Tec)

D'autres bandes adhésives pourront être utilisées après validation technique de FORBO SARLINO.

5.6.2.4 Colle

Nature du support	Noms	Provenance
à base de bois	V22 / V22 green TEC 522	Forbo Sarlino H.B. FULLER
	V22 TEC 522	FORBO SARLINO H.B. FULLER

5.6.3 Mise en œuvre

Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.

Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de passage prévisible.

La mise en œuvre s'effectue comme suit :

- Placer le revêtement dans la pièce de façon qu'il recouvre toute la surface et remonter légèrement le long des murs (+ 10 cm) ;
- Disposer la bande double face sur la toute la périphérie selon les dispositions précédentes ;
- S'il existe, réaliser le joint (tenant compte du raccord) en double coupe avec mise en place d'une bande adhésive double face pour les lés de 2 / 3 / 4 m de large. Maroufler de part et d'autre du joint ;
- Maroufler la totalité de la surface du revêtement dans le local pour permettre la relaxation du produit ;
- Afficher sur la bande adhésive double face périphérique :
 - Soulever le revêtement sur 50 cm en périphérie ;
 - Enlever la pellicule de protection de la bande adhésive ;
 - Rabattre et maroufler le revêtement ;
- Réaliser les arasements périphériques.

5.6.4 Traitement des joints entre lés

Dans tous les cas, les joints sont traités à froid.

Le produit de traitement préconisé, référence 869301 (traitement à froid liquide de type A) de FORBO, est à base de PVC en solution dans un solvant.

5.6.5 Traitement des seuils, arrêts de revêtement et rives

Liaisons avec d'autres revêtements (seuils)

Avec ou sans rattrapage de niveau, elles sont traitées dans le cas général à l'aide de seuils métalliques fixés mécaniquement ou de barres de seuils et profilés fixés à l'aide d'un mastic colle polyuréthane.

En cas d'anciens supports amiantés, les seuils métalliques demi-bombés ou européens seront de type adhésif pour éviter tout percement. L'adhésif présentera un pouvoir piégeant élevé et sera de nature autre que le butyle pour éviter tout risque de tachage.

Arrêts de revêtement

Ils sont traités à l'aide de profilés de finition :

- Profilé à base de PVC collé à l'aide d'un mastic colle polyuréthane ; (Large gamme de couleurs de mastic polyuréthane) ;
- Profilé de finition métallique clipsé sur la base (elle-même non fixée mécaniquement sur le support si celui-ci est amianté).

Traitement des rives en locaux E2

Les locaux classés E2 (cuisine, salle d'eau en logement) recevront un calfatage de l'espace en rives entre la plinthe et le revêtement à l'aide d'un mastic polyuréthane référence Mastic PU de FORBO disponible sur une large gamme de couleur (3160 : noir / 3161 : gris / 3162 : blanc / 3163 : beige) ou MS polymères à destination des pièces humides.

Dans le cas de rénovation sur dalle vinyle amiante en locaux E2, le calfatage sera positionné entre le revêtement et le mur sans adhérer au support amianté (dépôt du joint de mastic sur le haut du bourrage de l'interstice en périphérie qui devra être réalisé le plus faible possible lors de l'arasement) afin d'éviter tout risque d'arrachement des dalles lors de la dépose.

5.7 Pose sur plancher chauffant

Cf. article 6.1.3.2 de la norme NF DTU 53.2. Seule la pose sur plancher chauffant à eau chaude est admise.

6. Mise en service

Dans le cas d'une mise en œuvre du revêtement avec bande adhésive double-face, la mise en service peut se faire immédiatement après la pose.

Dans le cas d'un maintien du revêtement à l'aide d'une colle acrylique, la mise en service a lieu 48 heures au moins après l'achèvement des travaux. Pour l'agencement du mobilier, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

7. Entretien - Utilisation

Le revêtement de sol reçoit en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à en faciliter l'entretien, lequel s'opère de la façon suivante :

Entretien journalier

- Balayage humide ou aspiration ;
- Nettoyage manuel à adapter au trafic, un jour sur deux par exemple, à l'aide d'un détergent neutre et d'une serpillière essorée.

Entretien périodique

En cas d'encrassement visible :

- Balayage humide ou aspiration ;
- Décapage à l'aide d'un détergent décapant, essuyage à l'aide d'une serpillière essorée.

Pour les produits d'entretien, se référer aux notices d'entretien du fabricant.

8. Assistance technique

Sur demande de l'entreprise, la Société Forbo Sarlino est en mesure d'apporter son assistance technique, notamment pour le démarrage des chantiers.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

- NOVIBAT SEMI-LIBRE : Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : $\Delta_{Lw} = 18$ dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 : Classe A
(Rapport du CSTB n° AC10-26024199 du 18/10/2010)
(Compte-rendu d'essai du CSTB n° AC 12-26038977/1 du 19/06/2012)
- NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 : Essai de type initial selon EN ISO 717-2 (pose libre) : $\Delta_{Lw} = 19$ dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 : Classe A
(Rapport du CSTB n° AC10-2602419 du 18/10/2019) selon EN ISO 717-2
(Rapport du CSTB n° AC19-26083261-1 du 18/12/2019)
(Rapport d'essais du laboratoire acoustique de FORBO n° 13-321-CQ du 23/04/2013)

Caractéristiques de construction et aptitude à l'emploi

- Epaisseur totale selon NF EN 428 ;
- Epaisseur des différentes couches selon NF EN 429 ;
- Masse surfacique selon NF EN EN 430 ;
- Résistance au pelage selon NF EN 431 ;
- Résistance au poinçonnement statique selon NFEN 433 ;

- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et incurvation selon NF EN 434 ;
- Propagation d'eau selon méthode M3 du référentiel NF 189 ;
- Stabilité dimensionnelle à l'immersion selon méthode M2 règlement NF 189 ;
- Action simulée d'un pied de meuble selon NF EN 424
- Action d'une chaise à roulette selon NF EN 425
(Rapport du CSTB n° 09.4030 du 24/05/2010)

C. Références

C1 Données Environnementales (*)

Revêtement de NOVIBAT PREFERENCE

Le revêtement de sol NOVIBAT PREFERENCE du type PVC sur mousse VSM U2S fait l'objet d'une déclaration Environnementale (DE) et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN-Revêtement de sol PVC sur mousse VSM U2s.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une autodéclaration (données vérifiées).

Cette déclaration environnementale a été établie le 04/2019 par le Syndicat de la profession des revêtements (Kaléi). Elle a fait l'objet d'une validation par un organisme tierce partie habilité et est disponible sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Revêtement de sol NOVIBAT SEMI-LIBRE

Le revêtement de sol NOVIBAT SEMI-LIBRE du type PVC sur mousse VSM U2S fait l'objet d'une déclaration Environnementale (DE) et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN-Revêtement de sol PVC sur mousse VSM U2s.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une autodéclaration (données vérifiées).

Cette déclaration environnementale a été établie le 04/2019 par le Syndicat de la profession des revêtements (Kaléi). Elle a fait l'objet d'une validation par un organisme tierce partie habilité et est disponible sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Colles V22 et TEC 522

- Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale de type III au sens de la norme EN/ISO 14025 : Fiche de Déclaration Environnementale (DE) conforme à la norme NF P 01-010.
- Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une autodéclaration (données non vérifiées).
- Cette déclaration environnementale a été établie le 12/2010 par l'Association Française des Industries Colles, Adhésifs et Mastics (AFICAM). Elle n'a pas fait l'objet d'une validation par un organisme tierce partie habilité et est disponible auprès de l'AFICAM.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

C2 Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers :

- NOVIBAT SEMI-LIBRE : 2009 ;
- NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 : 2018.

Surface estimée réalisée en France :

- NOVIBAT SEMI-LIBRE environ 3 000 000 m² en épaisseur de 3 mm ;
- NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2S3 environ 5 000 m².

(*) Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableau des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les Composants du système	État des références relatives aux données environnementales					
	Référence de la DE(1)	DE Fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée (2)		Liste des données de performances certifiées
		OUI	NON	OUI	NON	
Revêtement NOVIBAT SEMI-LIBRE	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
Revêtement NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2s3	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 044/2	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 047	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 049	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 967 FIBRex	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 963 HP3	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 900 DSP	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 522	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
V22	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Bande double-face Romus réf. 98090	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Forbo Dry Tape 85 Réf.794	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SIGAN TAPE 100	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Traitement à froid réf. 869301	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

(1) Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.

(2) Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Figures du Dossier Technique

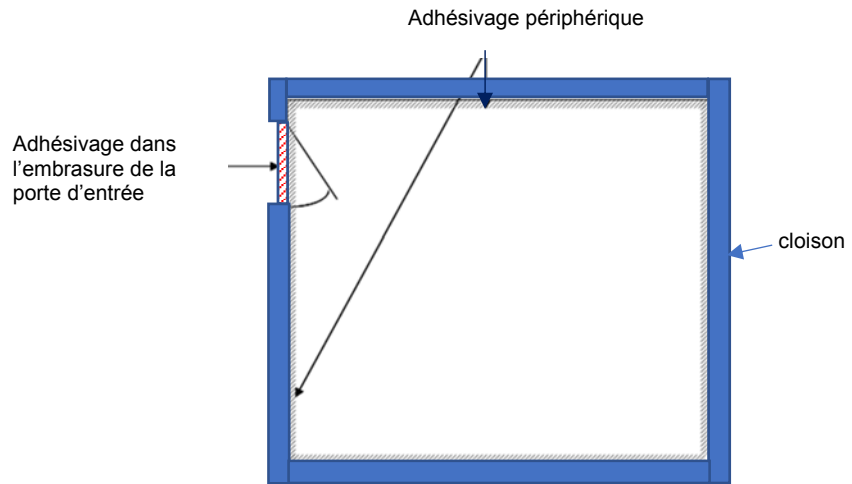


Figure n° 1

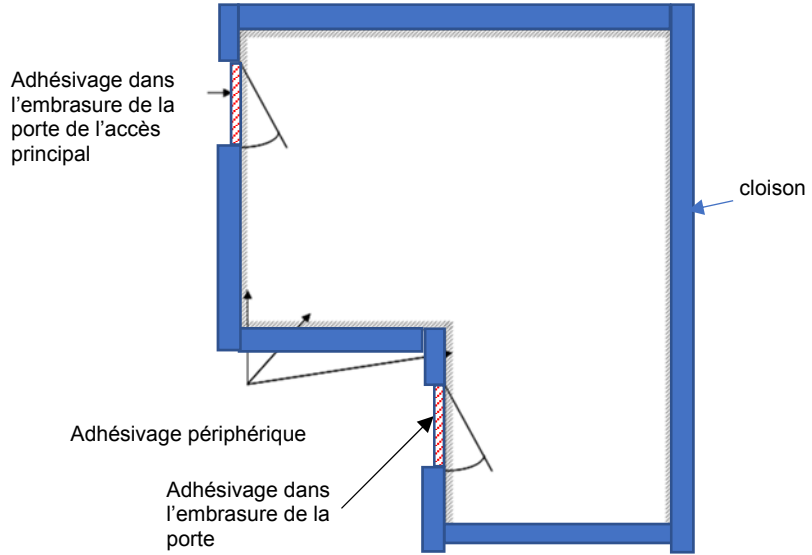


Figure n° 2

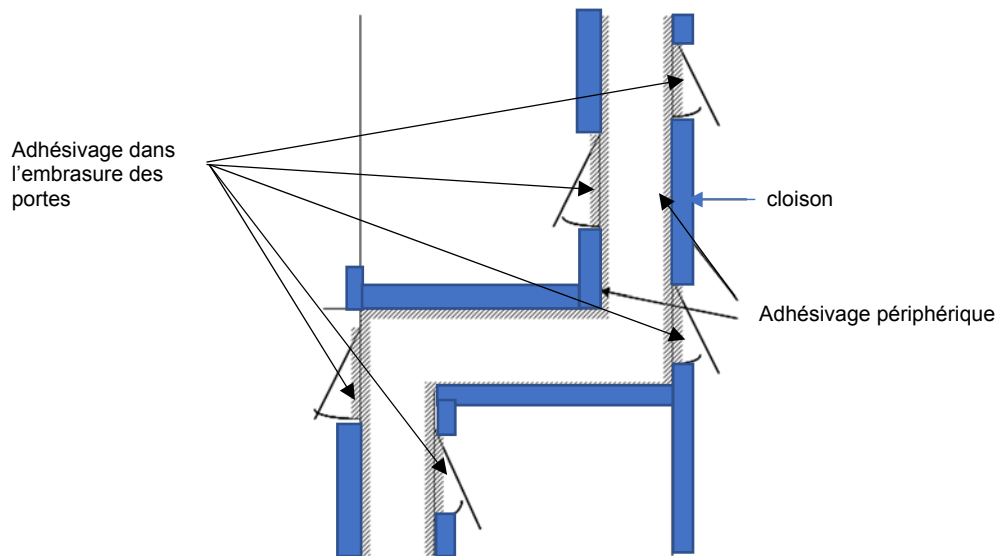


Figure n° 3